SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
Département de l'Indre

Liste des délibérations de la séance du 26 septembre 2023 à Nuret-le-Ferron

Numéro délibération	Objet de la délibération
2023 46	Emploi Agent contractuel Musicien intervenant dans les écoles
2023 47	Changement nomenclature comptable M57 1er janvier 2024
2023 48	Admnission en non valeur 40 € au 6541
2023 49	Projet de convention LEADER 2023 - 2027
2023 50	Itinéraire vélo Touraine-Berry Création du Comité d'itinéraire
2023 51	Renouvellement ligne de trésorerie Crédit Mutuel 300 000 € ERREUR ANNULEE
2023 52	Renouvellement ligne de trésorerie Caisse Epargne 175 000 €
2023 53	Renouvellement ligne de trésorerie Crédit Mutuel 300 000 €

Parc naturel régional de la Brenne

Une autre vie s'invente ici

Nombre de membres en exercice :	**74**
Nombre de membres présents :	**38**
Nombre de membres représentés :	**2**
Date de convocation :	**14/09/2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Nuret-le-Ferron, sous la présidence de Laurent LAROCHE.

Membres votants présents :

Mesdames AVRIL Sabine, BARRAL Annie, BODIN Carole, BOSSU Marie, CHAMFLY Véronique, DELAIGUE Dominique, DUBRAC Elisabeth, DUMANS Amélie, GILLARD Geneviève, LACOU Lydie, LERAT Catherine, MARONNEAU Christine, MILLET Ginette, PIPEREAU Brigitte, RAOUI Christelle, VACHAUD Edith, VRIGNAT Frédérique.

Messieurs BOSCARINO Robert, BOUE Dominique, BROUARD Lionel, CAMUS Jean-Louis, DARNAULT Joël, DAUBORD Michel, DENIS Christian, DRUI Martial, FALQUIER Walter, GOURLAY Philippe, HELION Jérémie, HOLMGREN Christopher, JEUNESSE Hervé, LAROCHE Laurent, MAYAUD Gérard, MERIOT Claude, PICOT Franck, SECHERESSE Jean, THORPE William, TOUZET Gilles, WILLIAMS Richard.

Membres suppléants présents :

Mesdames BRUNET Marinette, JUNQUET Pascale.
Messieurs BERGEAT Serge, DENEZE Jean-Pierre, NEVIERE Alain.

M. BOIRON Patrice donne pouvoir à M. PICOT Franck
M. HERVO Dominique donne pouvoir à Mme MARRONNEAU Christine

Étaient excusés :

Mesdames BAUDOUX Régine, CHAGNON Cathy, CORBEAU Nathalie, DUBOIS Valérie, FOUCHET Mathilde, PECQUEUR Evelyne, PIMONT Véronique.

Messieurs BLONDEAU Gérard, BOIRON Patrice, CAILLAUD Roland, CHARRET Thierry, CHASSIER Michel, DARREAU Jean-Pierre, DODY Joël, DOISEAU Michel, FLEURY Hervé,

GARNIER Sébastien, GODET Jérémie, HERVO Dominique, LE LAN Philippe, MOUSSET Hubert.

Assistaient en outre à la réunion :

Mme CHANCEL, Chargée de mission PNR
Mme DEBERGE, Secrétaire PNR
Mme GIROUARD, commune de Sainte-Gemme
Mme NGUYEN Aurore, Chargée de mission PNR
Mme RICHARD, Secrétaire PNR
Mme RUFFET, Chargée de mission PNR

M. AIRAULT, Chargé de mission PNR
M. BEAUCOURT, commune de Martizay
M. BONNIN, La Nouvelle République
M. CHEZEAU, Maire de Saint-Aigny
M. LALANGE, Directeur adjoint PNR
M. LEROY, Directeur PNR
M. RIGAUD, Chargé de mission PNR
M. TOUZEAU Jean-Louis, commune de Mouhet

Etaient en outre excusés :

Mme CHEVALLIER, Région Centre

2023.46

OBJET : RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI D'AGENT CONTR ACTUEL MUSICIEN INTERVENANT DANS LES ECOLES DU PNR BRENNE

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical le recrutement du Musicien intervenant dans les écoles du PNR Brenne par délibération du 4 juillet 2005. Il rappelle que le contrat de M. [redacted] 'est achevé le 30 juin 2023 et qu'il convient de procéder à son remplacement.

Considérant qu'il convient de continuer cette mission auprès des écoles du territoire du PNR Brenne, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de procéder à un nouveau recrutement pour la période du 1er octobre 2023 au 30 juin 2024 à mi-temps. Sa rémunération est basée sur l'indice majoré 379 de la Fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide de recruter un emploi contractuel de Musicien Intervenant dans les écoles du PNR Brenne dans les conditions qui précèdent,

- Charge le Président de signer le contrat avec l'agent recruté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Le Président,

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 28 SEP. 2023
Affiché, le 28 SEP. 2023

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

2023.64

Objet : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne son budget principal et son budget annexe Petite enfance, bascule programmée au 1er janvier 2024.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage du budget du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne et de son budget annexe petite enfance à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

LE COMITE SYNDICAL,

- Sur le rapport du Président

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'article 106 III de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106de la loi du 7 août portant nouvelle organisation territoriale ;
- L'avis conforme du comptable en date du 17 juillet 2023

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2024.

- Que cette norme comptable s'appliquera aux budgets suivants :

Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne et le budget annexe Petite Enfance

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne et de son budget annexe Petite Enfance,

- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-préfecture, le 29 SEP. 2023
Affiché, le 29 SEP. 2023

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

751-SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DU BLANC
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DU BLANC

Direction Départementale de Finances Publiques de l'Indre
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DU BLANC
14 rue Jules FERRY
36300 LE BLANC
Mél. :sgc,le-blanc@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Annie FAGUET
Téléphone : 06 22 86 25 65
annie,faguet@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : M 57

MONSIEUR LE PRESIDENT
DU SM PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE

36300 ROSNAY

Le BLANC, le 17/07/2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président

En application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, l'avis du comptable pour l'adoption du référentiel M57 par droit d'option au 1er janvier 2024 est nécessaire.

En application des dispositions précitées, je viens vous faire part de mon accord de principe pour l'adoption du référentiel M 57 par **le PNR BRENNE** à compter du 1er janvier 2024 .

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1er janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;

- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du même référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, toutefois les budgets SPIC demeurent régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1er du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le comptable Intérimaire du SGC du Blanc

Gestion Comptable
D.F.I.P.
Jules Ferry
B.P. 212
LE BLANC

Annie FAGUET

2023.48

Le Président expose au Comité syndical que les services de la Trésorerie ont communiqué les états de titres irrécouvrables. Le Président propose d'admettre en non-valeur :

- Sur le budget principal la somme de 40 € qui est inscrite à l'article 6541

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide d'admettre en non-valeur sur le budget principal la somme de 40 € qui est inscrite à l'article 6541

- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Le Président,

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 29 SEP. 2023

Affiché, le 29 SEP. 2023

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

2023.69

Projet de convention LEADER 2023-2027

Contexte

La candidature du PNR Brenne au futur programme LEADER 2023-2027 a été retenue fin 2022 par le Conseil Régional.
En mars 2023, la Région communiquait le montant de l'enveloppe financière affectée pour l'ensemble de la programmation, soit 894 000 €, permettant de soutenir les projets visant la mise en œuvre du programme local et assurer la mission d'animation du dispositif.

La convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023/2027 est établie. Conclue entre la Région Centre-Val de Loire et la structure porteuse du GAL, elle prendra effet au 26 mai 2023 (date de la Commission Permanente Régionale).
Pour rappel, le Comité Syndical du 26 septembre 2022 a validé le principe d'une co-présidence du GAL par le Président du Syndicat Mixte et le représentant du Conseil de Développement Durable.

Cette convention :
- reprend la stratégie de développement local et le plan d'action correspondant ;
- détermine les missions et obligations de l'autorité de gestion régionale et du GAL ;
- précise les modalités de suivi et d'évaluation du projet local ;
- apporte les informations relatives à la protection des données.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Approuve la convention GAL PNR Brenne pour la période 2023 2027
- Autorise le Président à signer cette convention et toutes les pièces à intervenir

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-préfecture, le 13 OCT. 2023
Affiché, le 13 OCT. 2023

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

223.50

La Touraine-Berry à vélo est une véloroute de 171 km, inscrite au schéma régional des véloroutes et voies vertes de la région Centre-Val de Loire. Elle traverse deux territoires complémentaires et à forte identité, la Touraine et le Berry, de Chinon à Chavin. Pour mettre en place cet itinéraire, il a été décidé de la création d'un Comité d'Itinéraire.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la participation du Parc naturel régional de la Brenne à la mise en place d'un itinéraire vélo qui relie Chinon (37) à Chavin (36) appelé Touraine-Berry à vélo et à sa participation au comité d'itinéraire.

- émet un avis favorable pour dédier du temps de Cyril Chapelon et Géraldine Chancel pour le fonctionnement du comité d'itinéraire, les comités techniques et la mise en oeuvre du plan d'action

- autorise le Président à signer une convention visant à la création du comité d'itinéraire et à son fonctionnement

- désigne Monsieur Alain Nevière et Madame Edith VACHAUD pour représenter la collectivité au sein du comité d'itinéraire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Le Président,

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-préfecture, le 13 OCT. 2023
Affiché, le 13 OCT. 2023

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

2023.52

Le Président propose au Comité syndical de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 175 000 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

Caractéristiques :

- Durée : jusqu'au 30/10/2024
- Taux intérêt : Euribor 1 semaine + 0,90 %
- Paiement des intérêts à chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 300 € prélevé une seule fois
- Commission d'engagement : 0 €
- Commission de mouvement : 0 %
- Commission de non utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide de souscrire une ligne de Trésorerie d'un montant de 175 000 € auprès de la Caisse d'Epargne jusqu'au 30/10/2024,

- accepte les caractéristiques ci-dessus,

- autorise le Président à signer les pièces à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 20 OCT. 2023

Affiché, le 20 OCT. 2023

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

b23.53

Le Président propose au Comité syndical le renouvellement pour un an de la ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 300 000 € conclue avec le Crédit Mutuel, qui arrive à échéance le 30 novembre 2023.

Caractéristiques :

- Durée : 1 an
- Type de taux : Variable (post-compté)
- Taux intérêt : Euribor 3 mois moyenne 1 mois + marge de 0,70 %
- Paiement des intérêts à la fin de chaque trimestre civil
- Commission initiale de réservation : 300 €
- Commission de non utilisation : néant

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide de renouveler la ligne de crédit de Trésorerie d'un montant de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel pour une période de 1 an,

- accepte les caractéristiques ci-dessus,

- autorise le Président à signer les pièces à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Le Président,

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 30 OCT. 2023
Affiché, le 30 OCT. 2023

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Certifié exécutoire,
Le Président,